

La nouvelle « Charte de la Francophonie » qui sera entérinée par la même occasion procède de ce même équilibre. Il s'agit de rendre la Francophonie plus politique et interventionniste, en investissant notamment le Secrétaire général de nouveaux pouvoirs, tout en préservant la prééminence décisionnelle des États.

La même logique s'applique au « volet coopération » des Sommets où le Secrétaire général, tout en étant le grand patron de la coopération francophone, devra répondre de ses choix devant les instances politiques constituées par les Sommets, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et, enfin, devant le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) regroupant les représentants personnels des chefs d'État.

Bien que la nouvelle structure ait le mérite d'une plus grande clarté hiérarchique et d'une meilleure précision des mandats de chacun, la viabilité de cette Charte ne se vérifiera qu'à l'usage dans la mesure où des équilibres fins demanderont à être établis entre les pouvoirs du Secrétaire général et les tâches qui seront déléguées à l'Agence de la Francophonie (ACCT) et au nouvel Administrateur général qui sera placé à sa tête. Un autre point d'équilibre sera constitué par les tâches confiées aux autres opérateurs (AUPELF, TV-5, etc.) par rapport à celles qui doivent demeurer du domaine et des prérogatives de l'Agence, en sa double qualité de seule organisation intergouvernementale de la Francophonie et d'opérateur principal des Sommets. De ces équilibres dépendra la capacité réelle du nouveau Secrétaire général d'exercer pleinement son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre.

En dépit d'incertitudes inhérentes à la mise en place de toute nouvelle structure, le Canada se satisfait pleinement de ce projet de Charte présenté à la CMF de Marrakech et se tient prêt à l'endosser formellement à Hanoï. Les longs débats sur cette question institutionnelle doivent laisser place à un multilatéral francophone agissant au plan de la coopération et engagé au plan politique.

Là encore, l'application dynamique et créative des dispositions de la Charte dépendra pour beaucoup de l'engagement, de l'intelligence et de la hauteur de vues du nouveau Secrétaire général que nos chefs d'État devront choisir à Hanoï. Nul doute que cette élection constituera l'un des temps forts de ce VII^e Sommet.

Un autre moment fort pour le Canada sera la confirmation de la candidature de la ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, comme site du VIII^e Sommet en 1999. Douze ans après la tenue du Sommet de Québec, nous estimons que ce rôle d'accueil revient à nouveau à la « zone américaine » mais cette fois-ci, en « terre acadienne » où Moncton fera la preuve de la vitalité des communautés francophones hors-Québec.

ENJEUX ET AVENIR PRÉVISIBLE

Le Canada poursuit trois objectifs pour l'avenir : des objectifs en matière de coopération, et aussi des buts sur les plans politique et institutionnel.

A) Objectifs en matière de coopération

1. consolider les projets actuels et leur donner une portée significative et durable;
2. éviter la dispersion, la multiplication de microprojets et rechercher la masse critique;
3. encourager des habitudes de dialogue communautaire favorisées par la coopération multilatérale.